

# Compte-rendu de réunion de concertation avec les usagers de la rue de l'Effort Mutuel

## Date, lieu

20 Décembre 2007, de 09:00 à 11:15, 20 rue de l'Effort Mutuel

## Présents

### ***Riverains et usagers de la rue de l'Effort Mutuel :***

René AUTISSIER, M. et Mme Yves BARBOTTE, Guy DESODT (mandaté pour représenter 7 riverains de la rue de l'Effort Mutuel en plus des présents), Colette DESODT, Roger MESSIE, Noëlla MIAS, Michel MOLINES, Michel MORISSET.

### ***Maîtrise d'œuvre, société PROGEXIA :***

Olivier FOURRE

## Approbations de ce compte-rendu

G. Desodt a soumis le texte de ce compte-rendu le 20 Décembre 2007 à M. Fourré (Progexia) et à Mme Cullin (CAPS) pour qu'ils puissent faire d'éventuelles corrections. La réponse, donnée le 7 Janvier 2008 (téléphone entre Mme Cullin et M Desodt) est la suivante : « la CAPS ne veut pas approuver ce type de compte-rendu ».

## Contexte, objet de la réunion

Cette réunion fait partie de la concertation en vue de l'aménagement de la rue de l'Effort Mutuel. En accord entre les communes de Massy et de Palaiseau, et la CAPS, c'est la CAPS qui est en charge du projet d'aménagement de la rue de l'Effort Mutuel.

Un premier projet d'aménagement de la rue de l'Effort Mutuel a été présenté lors de la réunion du 12 Novembre 2007, salle Louise (note 1). Un deuxième projet a été présenté lors du Conseil de Quartier du Pileu, le 05 Décembre 2007, salle Gérard Philippe, (notes 1 et 2).

Par rapport à ce deuxième projet, « la demande la plus forte est de ne pas limiter le nombre de places disponibles au stationnement. Il est en particulier instamment souhaité d'en augmenter sensiblement le nombre par rapport à l'état présenté sur le plan du 05 Décembre » (note 3). Dans ce but, il a été décidé que la CAPS organise une « réunion de travail sur le terrain, avec les services de l'infrastructure de la CAPS et une commission d'habitants et d'usagers de la rue de l'Effort Mutuel » (note 3).

M. Fourré, mandaté par la CAPS, et M. Desodt ont convenu, le Lundi 17 Décembre, que cette réunion ait lieu à partir de 09:00 le Jeudi 20 décembre 2007 au niveau du n°20 rue de l'Effort Mutuel. Le présent compte-rendu relate le contenu de cette « réunion de travail sur le terrain ».

## Introduction de la réunion

Compte tenu du froid (-5°), les personnes présentes à 9h au niveau du n°20 rue de l'Effort Mutuel ont été invitées à se réunir à l'intérieur plutôt que dehors. Ensuite, la réunion s'est entièrement passée à l'intérieur, à analyser le plan montré par M. Fourré.

Chacun se présente et remplit une feuille de présence. Les riverains sont au nombre de 3 (plus les 7 autres riverains que représente M. Desodt). Les usagers, habitant les rues avoisinantes sont au nombre de 5.

M. Fourré explique les rôles de Progexis et de la CAPS : Progexis est maître d'œuvre (l'équivalent d'un architecte), et la CAPS est maître d'ouvrage (l'équivalent du propriétaire de la rue).

M. Desodt prend des notes lors de la réunion, pour rédiger ensuite le présent compte-rendu.

## Déroulement de la réunion

### ***Présentation d'ensemble du plan, remarques générales***

M. Fourré déplie le plan de la rue, qui est analysé en commençant par le haut de la rue. Il indique que ce plan a été modifié depuis la réunion du 05 Décembre, et comporte à présent 32 places de stationnement.

Par rapport aux plans, les usagers demandent comment y accéder.

**Accès internet** : l'information que cette réunion aurait lieu a été mis sur le site de la ville de Palaiseau, et donne accès aux plans (note 4). Quelques personnes présentes ne les ont cependant pas trouvés car le chemin d'accès a changé tout récemment.

[Hors réunion : explication donnée par Mme Tartarin (mairie de Palaiseau) à M. Desodt : la ville de Palaiseau rafraîchit son site chaque semaine, ce qui repousse en archives les informations déposées la semaine précédente. Les informations en question ont ainsi subi ce décalage hebdomadaire. Elles sont toujours accessibles, mais plus difficilement : il faut descendre plus bas dans la page, cliquer sur « archives », et descendre jusqu'aux informations rangées à côté de la réunion du 12 Novembre sur la rénovation de la rue de l'Effort Mutuel.]

**Plans papier** : où peut-on accéder aux « grands » plans papier (l'impression par un particulier produit des documents beaucoup trop petits pour être exploités). Réponse de M. Fourré : question à adresser à Mme Cullin.

**Question 1 à Mme Cullin (CAPS) : où peut-on accéder aux plans papier ?**

Enfin, au sujet des plans, une indication a induit en erreur les usagers : les futurs travaux d'aménagement du carrefour entre la rue de l'Effort Mutuel et l'avenue de la Libération sont indiqués par un « grand » cercle qui peut faire croire que des propriétés devront être réduites pour implanter le giratoire. M. Fourré insiste sur le fait qu'il n'en est rien, que ce cercle n'est qu'un symbole (dont la dimension sera réduite sur les prochaines éditions).

**Question 2 à Mme Cullin (CAPS) : vers quelle année peut-on situer (même approximativement) la création de ce giratoire ?**

Si la date est « proche » (un petit nombre d'années), alors il n'est pas utile d'aménager le carrefour actuel.

Si elle est « lointaine » (une dizaine d'années), alors ça vaut le coup de le faire : passages piétons, indication du feu tricolore pour les piétons...

Le débat porte rapidement sur la largeur des trottoirs et des voies. Le plan présenté montre qu'en de nombreux endroits les trottoirs ont une largeur bien supérieure à la largeur requise par la norme (1,40 m), ce qui réduit les places de stationnement.

Pour les usagers de la rue, les avantages esthétiques (trottoirs larges, bacs à fleurs) sont secondaires par rapport aux inconvénients quotidiens qu'ils vivront pendant longtemps, liés aux difficultés de stationnement et aux difficultés de circulation.

Ils font également remarquer que le problème principal que rencontrent les piétons sur les trottoirs ne vient pas de la largeur des trottoirs mais du fait que des voitures stationnent dessus. En restreignant le nombre de places de stationnement, on va aboutir à augmenter le nombre de voitures qui stationnent sur les trottoirs, ce qui va en sens inverse du but recherché.

**Proposition générale n°1 : que les trottoirs respectent la norme, et pas plus.**

Il n'y a déjà que peu de commerces dans la rue (boulangerie, pharmacie, salon de coiffure). Le plan proposé rend plus difficile et plus rare le stationnement au voisinage de ces commerces. De ce fait, on peut craindre qu'une partie de la clientèle s'y rende moins fréquemment, ou plus du tout. Tous les usagers s'accordent sur le maintien de ces commerces, donc demandent qu'il soit facile de stationner à leurs abords immédiats.

**Proposition générale n°2 : qu'il soit facile de stationner aux abords immédiats des commerces.**

Deux cartouches présentés sur le plan montrent 2 configurations typiques, l'une sans stationnement, largeur entre habitations de 9 m, et l'autre avec stationnement, largeur entre habitations de 10m.

**Proposition générale n°3 : qu'il y ait du stationnement partout où la largeur entre habitations fait 10m.**

**Proposition générale n°4 : réduire au strict nécessaire la longueur des plateaux surélevés**

Le but est de gagner chaque place de stationnement possible. En réduisant la longueur des plateaux surélevés (bien sûr dans le respect des normes), on peut peut-être gagner 1 ou 2 places.

### ***Analyse détaillée du plan, remarques liées à des aménagements locaux***

M. Fourré explique qu'au niveau d'une « alternance » (stationnement d'un côté et, plus loin, de l'autre côté), on ne peut pas mettre de stationnement car la chaussée doit passer d'un côté à l'autre. C'est le cas entre la pharmacie et l'église.

**Proposition détaillée n°1 : entre la pharmacie et l'église, mettre tout le stationnement du même côté, de préférence du côté de la pharmacie.**

Sans contrainte particulière, les clients de la pharmacie se garent aujourd'hui du côté de la pharmacie.

Au niveau de l'église, le plan prévoit (comme actuellement) un arrêt de bus municipal. Lorsque le bus est arrêté, il bloque la circulation dans le même sens (note 4), alors qu'à ce niveau les trottoirs proposés font nettement plus de 1,40m. Plusieurs solutions sont envisagées, liées à cet arrêt de bus.

**Proposition détaillée n°2 : déplacer l'arrêt de bus du niveau de l'église vers le bas de la rue**

La majorité des utilisateurs viennent de plus bas dans la rue, et ceci libère des places de stationnement.

**Proposition détaillée n°3 : de l'église jusqu'au coin de la rue Louise, mettre en retrait le muret.**

Le but est de donner un peu de place à l'arrêt de bus et de donner des places de stationnement. Les usagers de la rue sont bien conscients que ceci dépasse le cadre de compétence de la CAPS. Il faut cependant l'envisager sérieusement, parce que les premiers bénéficiaires de cette mesure seraient d'une part les pratiquants de l'église, d'autre part ceux de l'ancienne école rue Louise, c'est à dire les usagers des lieux où le muret serait mis en retrait.

**Proposition détaillée n°4 : le long de la résidence « Parc de l'Effort Mutuel » (face au cabinet de coiffure), décaler le trottoir vers les immeubles.**

Le but est ici aussi de rétablir des places de stationnement.

**Proposition détaillée n°5 : un peu plus haut que le n°31, faire une encoche pour arrêt de bus**

Cette encoche se ferait sur un terrain non utilisé, qui appartient aux HLM.

Il y a 0 place de stationnement entre les n° 36 et 44, et seulement 3 entre les n° 28 et 44. Il serait possible de gagner 1 ou 2 places de stationnement, et de les répartir mieux vers le bas de la rue, selon la proposition suivante.

**Proposition détaillée n°6 : repousser plus haut les 2 arrêts de bus (par exemple face au salon de coiffure), décaler le stationnement vers le bas et l'augmenter.**

**Proposition détaillée n°7 : créer 1 ou 2 places de stationnement le long du n°23.**

**Proposition détaillée n°8 : créer 2 places de stationnement le long des n°20 et 22, et 1 ou 2 le long du n°18 (près du 18bis)**

C'est un cas particulier de la Proposition générale n°3.

**Proposition détaillée n°9 : corriger légèrement la disposition du carrefour avec l'avenue de la Libération, pour que les voitures qui dégagent vers la droite soient moins vite bloquées par celles qui partent à gauche.**

**Proposition détaillée n°10 : lorsque le giratoire sera aménagé, ajouter 1 ou 2 places de stationnement le long du n°5.**

Remarque : un panneau de signalisation routière situé à ce carrefour est faux : il indique une mauvaise direction.

## Suites à donner à cette réunion

Le prochain **Conseil de Quartier du Pileu** aura lieu le **06 février à 20:30 salle Gérard Philippe**, et comporte plusieurs points à son ordre du jour, dont l'avancement du projet de la rue de l'Effort Mutuel.

Avant la réunion, M. Desodt a **proposé à la CAPS et à la mairie de Palaiseau** qu'il y ait **une réunion publique** analogue à celle du 12 Novembre, **dédiée à l'aménagement de la rue de l'Effort Mutuel, vers la mi-Janvier 2008**. En effet, d'une part le Conseil de Quartier n'a lieu que dans 1 mois et demi (il faudra sûrement encore plusieurs réunions, en les espaçant autant ne met-on pas en cause la date de lancement du chantier ?), d'autre part il traite de nombreux sujets, ce qui ne permet pas bien d'en traiter un « gros » en profondeur (c'est pour cette raison qu'a eu lieu la réunion objet de ce compte-rendu).

## Acronymes

CAPS : Communauté d'Agglomérations du Plateau de Saclay.

## Notes

Note 1 : Site internet de la ville de Palaiseau / Voir toutes les actualités / Visualiser les actualités archivées / Concertation pour la rénovation de la rue de l'effort mutuel (présentation du 12 Novembre) ou Nouvelle phase de concertation pour la rénovation de la rue de l'effort mutuel (plans du 05 décembre + avis de la présente réunion).

Note 2 : compte-rendu officiel à paraître.

Note 3 : extraits du compte-rendu du Conseil de Quartier du 05 Décembre – version dont dispose le rédacteur du présent document, à la date du 20 décembre 2007.

Note 4 : lors des réunions précédentes il a été dit que les arrêts de bus doivent désormais être sur la chaussée : un bus arrêté bloque la circulation dans son sens de circulation, on ne doit pas le doubler.